



**cndp** Commission nationale  
du **débat public**

## BILAN DU GARANT

Projet de centre de traitement  
des déchets ménagers à  
Romainville/Bobigny (93)

Concertation préalable

4 juillet - 13 novembre 2017

Jacques ROUDIER

Désigné par la Commission nationale  
du débat public

Le 27 novembre 2017



# SOMMAIRE

Introduction .....	4
I. le projet et son contexte .....	5
I.1 Le Syctom, maître d'ouvrage du projet .....	5
I.2 La situation actuelle.....	5
I.3 Un long processus et un premier projet abandonné .....	6
I.4 Le projet soumis à concertation.....	6
I.5 Des éléments de contexte.....	7
I.5.1 La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte et sa traduction régionale .....	7
I.5.2 Contexte territorial.....	8
II. Les modalités d'intervention du garant .....	9
III. Les modalités et le calendrier de la concertation.....	11
III.1 Le calendrier le périmètre de la concertation.....	11
III.1.1 Un calendrier en deux phases.....	11
III.1.2 La période préparatoire.....	11
III.1.3 Le périmètre de la concertation .....	11
III.2 L'information du public .....	12
III.2.1 Les documents initiaux d'information .....	12
III.2.2 Les campagnes de communication.....	12
III.3 Les outils électroniques.....	13
III.3.1 Le site internet dédié au projet.....	13
III.3.2 La partie documentaire du site .....	14
III.4 Les sessions de rencontres.....	14
III.4.1 Les séances publiques .....	14
III.4.2 Les ateliers thématiques.....	15
III.4.3 Les rencontres de terrain.....	16
III.5 Les contributions recueillies.....	17
III.5.1 Les avis et les questions formulées par les participants.....	18
III.5.2 Les réactions transcrites par les représentants du maître d'ouvrage .....	18
III.6 La participation et l'ambiance de la concertation .....	18
IV. Les principaux éléments abordés au cours de la concertation .....	20
IV.1 L'opportunité du projet, à partir de la prévision des besoins.....	20
IV.2 Les dispositions techniques du centre .....	24
IV.2.1 La déchèterie.....	24
IV.2.2 La chaîne de tri des collectes sélectives.....	24
IV.2.3 Les biodéchets .....	24
IV.2.4 Les ordres ménagères résiduelles (OMR).....	24
IV.3 L'insertion du projet dans son environnement et sur le territoire.....	26
IV.4 Les emplois .....	27
IV.5 Une synthèse des opinions exprimées .....	27
V. Les recommandations du garant .....	29

## INTRODUCTION

Saisie le 23 décembre 2016 par le Président du Sycotom, la Commission nationale du débat public a décidé, dans sa séance du 4 janvier 2017, qu'il n'y avait pas lieu d'organiser un débat public, au sens de l'article R 121-7 du Code de l'environnement, sur le projet présenté de centre de traitement des déchets ménagers à Romainville/Bobigny (93).

Elle a décidé l'organisation d'une **concertation préalable sous l'égide d'un garant**, dont elle définira les modalités et dont elle confie l'organisation au maître d'ouvrage. Elle a désigné Jacques Roudier comme garant de cette concertation préalable.

La CNDP a approuvé les modalités de la concertation préalable proposées par le maître d'ouvrage lors de sa séance du 8 mars 2017 et a considéré le dossier de concertation suffisamment complet pour engager la concertation préalable à sa séance du 7 juin 2017.

Le présent document, établi par le garant, constitue le bilan de cette concertation préalable, qui s'est déroulée du 4 juillet au 13 novembre 2017. Il restitue son déroulement et les principaux éléments qui en ressortent.

# I. LE PROJET ET SON CONTEXTE

## I.1 Le Syctom, maître d'ouvrage du projet

Le Syctom, l'agence métropolitaine des déchets ménagers, est un établissement public, qui regroupe 84 communes de Paris et de la proche couronne représentant 5,7 millions d'habitants. Il traite et valorise, pour le compte de ses membres, les déchets collectés sur leurs territoires.

Le Syctom n'a pas de compétences en matière de collecte qui, depuis la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), relève des dix établissements publics territoriaux (EPT), créés au 1er janvier 2016, ainsi que de la ville de Paris et la Communauté d'agglomération Versailles Grand parc. Le Syctom intervient en aval, sur le traitement des déchets collectés, même s'il met en œuvre une politique d'incitation et d'accompagnement des actions des EPT en matière d'amélioration de la collecte.

En 2016, le Syctom a reçu 2,3 millions de tonnes de déchets dans ses installations de tri et de traitement, ce qui en fait l'entité française la plus importante dans son activité et une des toutes premières d'Europe.

## I.2 La situation actuelle

Il existe sur le site de Romainville des installations de traitement des déchets ménagers depuis 1889. Elles ont connu de nombreuses transformations et ont même comporté, de 1906 à 1969, des installations d'incinération. Le centre de tri des collectes sélectives multimatériaux a été construit, dans sa version initiale, en 1993. Les travaux les plus récents sont intervenus en 2015, avec la rénovation de la chaîne de tri.

Le centre de Romainville comporte plusieurs installations aux fonctions distinctes :

- un **centre de tri des produits des collectes sélectives** (multimatériaux : papiers et cartons, emballages plastiques, emballages métalliques) pouvant réceptionner 45 000 tonnes par an de déchets issus de collectes sélectives (42 600 tonnes réceptionnées en 2016) ;
- un **centre de transfert des ordures ménagères résiduelles** (OMR), pouvant recevoir jusqu'à 400 000 tonnes d'ordures ménagères par an (373 000 tonnes réceptionnés en 2016) ;
- une **déchèterie**, accessible gratuitement aux particuliers résidant sur le territoire du Syctom et qui a réceptionné 6 500 tonnes en 2016.

Ce sont donc près de 20% des quantités traitées par le Syctom qui transitent par le centre de Romainville. Le bassin versant qui l'alimente est constitué par :

- 9 communes de Seine-Saint-Denis<sup>1</sup> et toute ou partie des arrondissements de l'est de Paris pour le centre de tri, soit 1 260 406 habitants en 2015 ;
- 17 communes de Seine-Saint-Denis<sup>2</sup> et tout ou partie des 19ème et 20ème arrondissements de Paris pour le centre de transfert, soit 1 345 674 habitants en 2015.

---

<sup>1</sup> Bagnolet, Bobigny, Bondy, Le Pré-Saint-Gervais, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin et Romainville.

<sup>2</sup> Aulnay-sous-Bois, Bagnolet, Bobigny, Bondy, Drancy, Le Blanc-Mesnil, Le Bourget, Les Lilas, Les-Pavillons-sous-Bois, Le Pré-Saint-Gervais, Le Raincy, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin, Romainville, Rosny-Sous-Bois et Villemomble, appartenant aux trois Etablissements Publics Territoriaux de la métropole du Grand Paris que sont Est Ensemble, Paris Terres d'Envol et Grand Paris Grand Est.

L'ancienneté et la vétusté des installations de Romainville comme l'évolution des besoins posent au Sycotom la question de sa **transformation pour les quarante ans qui viennent**.

### 1.3 Un long processus et un premier projet abandonné

En 2005, le Sycotom a initié une réflexion visant à reconstruire le site et a élaboré un projet prévoyant la construction d'une installation de traitement des ordures ménagères résiduelles et intégrant une installation de méthanisation.

Au terme de la procédure de dialogue compétitif, le SYCTOM avait retenu le projet du groupement URBASER Environnement / Valorga International / S'PACE Architecture. L'enquête publique correspondante s'est déroulée en mai et en juin 2010. L'autorisation administrative d'exploiter a été délivrée par le Préfet de Seine-Saint-Denis le 17 janvier 2011. Des parties opposées au projet ont déposé un recours auprès du tribunal administratif de Montreuil en janvier 2012, recours qui a abouti, en 2013, à l'annulation par ce tribunal de l'autorisation d'exploiter.

Les contestations, nées au cours de l'été 2011, portaient principalement sur le choix du procédé de tri mécano-biologique en amont d'une méthanisation ainsi que sur les nuisances potentielles (odeurs) et les risques liés à la sécurité de ce type d'installation.

Parallèlement, à la fin de l'année 2012, le Sycotom, au vu d'audits indépendants conduits par les sociétés INERIS et EREP sous l'égide d'un comité de pilotage et d'un garant, a présenté un projet redimensionné. Le dialogue avec les parties prenantes n'en est pas moins resté difficile.

Finalement, prenant acte des oppositions rencontrées, les élus du Sycotom ont décidé en janvier 2015 de ne pas poursuivre la réalisation du projet présenté.

C'est donc un projet nouveau qui a été élaboré par le Sycotom et qui est soumis à concertation. Pour autant, les débats ont montré que les épisodes des années 2010-2015 restaient très présents dans l'esprit d'un certain nombre de participants, notamment des associations.

### 1.4 Le projet soumis à concertation

Le projet présenté par le maître d'ouvrage comporte plusieurs installations permettant de traiter différentes catégories de déchets ménagers, avec trois solutions pour le traitement des ordures ménagères. Il doit répondre aux objectifs affichés suivants :

- répondre aux besoins de traitement des déchets ménagers du quart nord-est francilien, dans une logique d'installation de proximité, de réduction de l'impact écologique et d'économie circulaire ;
- s'inscrire dans l'évolution réglementaire, et notamment dans l'objectif de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de diminution de 50 % du volume des déchets mis en décharge à l'horizon 2025 et de généralisation du tri à la source des biodéchets ;
- assurer l'intégration urbaine et architecturale du centre dans son environnement en pleine mutation.

## Les caractéristiques essentielles du projet objet de la concertation

- \* Un **centre de tri des collectes sélectives**, dont la capacité passerait de 45 000 tonnes à 60 000 tonnes.
- \* Une **déchèterie**, dont la capacité serait portée à 15 000 tonnes et qui serait accompagnée d'une **ressourcerie**.
- \* Une installation d'**accueil et de préparation des biodéchets**, d'une capacité de 30 000 à 40 000 tonnes.
- \* Une installation pour les **ordures ménagères résiduelles (OMR)**, d'une capacité de 250 000 à 350 000 tonnes, avec trois solutions :
  - solution 1 de « modernisation du site » : les installations seraient conçues pour permettre la réception et le transfert des OMR ;
  - solution 2 de « optimisation de la logistique » : les installations permettraient aussi la préparation d'une partie du flux d'OMR, leur conditionnement et la constitution d'un stock tampon avant transfert ;
  - solution 3 de « traitement partiel sur place » : les installations comporteraient la production, à partir d'une partie des flux d'OMR, de combustibles solides de récupération (CSR) et l'implantation d'une chaufferie CSR sur le site, destinée à couvrir partiellement les besoins énergétiques locaux, en appoint d'une future géothermie à l'étude.

Dans tous les cas, la majorité des flux sortant du site de Romainville ferait l'objet d'un **acheminement par voie fluviale**.

Selon les solutions, l'estimation du coût du projet se situe entre **250 M€ et 350 M€** (bâtiments, infrastructures et procédés de traitement inclus) et le nombre d'emplois permanents sur le site varierait de **159 à 189 emplois**, contre 119 actuellement.

## I.5 Des éléments de contexte

### I.5.1 La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte et sa traduction régionale

Le titre IV de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) est intitulé « Lutter contre le gaspillage et promouvoir l'économie circulaire ».

Il comporte notamment des dispositions pour :

- réduire de 10 %, en 2020 par rapport à 2010, les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant ;
- développer le tri à la source des biodéchets ;
- restreindre la création de nouvelles installations de TMB (méthanisation - compostage) d'ordures ménagères résiduelles ;

- inciter à la valorisation énergétique des déchets, lorsqu'ils ne sont pas recyclables, à partir de combustibles solides de récupération (CSR) ;
- harmoniser progressivement les schémas de collecte des collectivités territoriales et les couleurs des poubelles.

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), confie aux régions la planification en matière de déchets : à ce titre, elles élaborent un Plan régional de prévention et gestion des déchets (PRPGD), qui traite de l'ensemble des déchets et qui doit répondre aux principes de la LTECV.

Ce travail vient de commencer en Ile-de-France. En attendant, le Plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PREDMA), qui couvrait la période 2010 -2019, reste en vigueur.

Les projets du Sycotom doivent être compatibles avec ces documents de planification.

### **I.5.2 Contexte territorial**

Le département de Seine-Saint-Denis connaît d'importantes transformations, par sa croissance démographique comme par l'évolution des activités qui y sont implantées : l'attractivité du territoire se renforce et, à côté des activités industrielles traditionnelles, qui ont fortement décru, se développent des activités tertiaires et de services, attirées par la proximité de grands équipements de mobilité structurants.

Dans le périmètre de la plaine de l'Ourcq, plus proche du centre de Romainville, cinq zones d'aménagement concerté (ZAC) sont en cours, dont la ZAC Ecocité-Canal de l'Ourcq à Bobigny et la ZAC de l'Horloge à Romainville. Sur une superficie de 110 hectares, sont ainsi programmés 6 000 logements, 450 000 m<sup>2</sup> de bureaux et d'activités, plusieurs gares et autres équipements publics.

Comme l'ont souligné, au cours de la concertation, les maires des deux communes concernées, deux projets lauréats à l'appel d'offres « Inventons la Métropole du futur », se situent sur ce territoire : le projet Eco Parc Ouest à Bobigny et le LAB 21 sur la ZAC de l'horloge à Bobigny.

C'est donc dans un environnement en profonde mutation que se place le projet.

## II. LES MODALITES D'INTERVENTION DU GARANT

J'ai rempli cette mission de garant de la concertation conduite par le Syctom avec une attitude de témoin actif, jouant un rôle d'incitateur à l'égard du maître de d'ouvrage chaque fois que je l'estimais nécessaire, et un rôle de recours à la disposition des parties prenantes chaque fois qu'elles le souhaitaient.

Une **charte de la concertation** a été élaborée et approuvée par toutes les parties prenantes dans le cadre du comité de suivi du projet.

Une des premières dispositions que j'ai prise a été de créer une adresse électronique spécifique<sup>3</sup>, dont l'existence a été relayée dans les outils de communication mis en place par le maître d'ouvrage et qui était à la disposition de tous ceux qui souhaitaient s'exprimer auprès du garant sur les modalités de la concertation. Cette boîte aux lettres a été un support régulier d'échanges notamment avec les associations actives dans le débat : elles y ont exprimé des observations et des demandes auxquelles le maître d'ouvrage a, suite à mon intervention, en général répondu positivement.

Dans le cadre de mon mandat, je me suis attaché à la qualité et à la complétude des informations diffusées par le maître d'ouvrage, ainsi qu'à leurs modalités de diffusion.

L'organisation et le calendrier de la concertation, dont l'architecture générale avait été approuvée par la CNDP, les dispositifs d'information du public, les thématiques abordées au cours des réunions spécifiques et leur déroulé ont été discutés avec le maître d'ouvrage et ses conseils et ont reçu mon accord préalable, avec un triple souci de ma part :

- faire en sorte que tous les aspects du projet et de ses justifications soient présentés et discutés ;
- donner une publicité suffisamment large au projet lui-même et à la concertation dont il était l'objet ;
- donner une place suffisamment grande à l'expression du public, au-delà des parties prenantes organisées.

Je me suis assuré de la diffusion des comptes rendus des séances ou des présentations faites durant les séances, ainsi que de la fourniture des réponses du maître d'ouvrage aux questions posées sur le site de la concertation<sup>4</sup>.

Dès lors qu'un certain nombre de manifestations sur le terrain ont été prévues dans le cadre de la concertation, je me suis préoccupé de l'existence d'un dispositif de restitution raisonnablement efficace des échanges plus informels susceptibles d'avoir lieu à l'occasion de ces rencontres.

J'ai évidemment participé à tous les ateliers thématiques et réunions publiques organisés par le Syctom, ainsi qu'à une partie des rencontres de terrain. J'ai eu, entre les séances, des échanges réguliers avec les équipes du Syctom et de ses conseils.

---

<sup>3</sup> [garant.romainville@gmail.com](mailto:garant.romainville@gmail.com)

<sup>4</sup> Voir III.5

Une mention particulière doit être faite du rôle du **comité de suivi** du projet mis en place par le maître d'ouvrage en tant qu'instance de pilotage de la concertation. Il est composé de 24 membres<sup>5</sup> regroupant, dans un collège, 13 élus des territoires du bassin versant du site et, dans un collège d'acteurs de 11 membres, les représentants des services de l'Etat, des associations, de l'exploitant, des institutions partenaires et des personnels. Il s'est réuni à quatre reprises durant la période de concertation, les 25 avril, 23 juin, 7 septembre et 31 octobre 2017. Il a été consulté, dès son installation et tout au long de la démarche, à la fois sur la charte de la concertation, sur les modalités d'organisation de la concertation dans son ensemble ainsi que sur celles de chacune des séances ; il a également été tenu informé des résultats des ateliers.

---

<sup>5</sup> Pour la composition détaillée, voir <http://projet-romainville-bobigny.syctom.fr/wp-content/uploads/2017/09/MEMBRES-COMITE-DE-SUIVI-V2.pdf>

## III. LES MODALITES ET LE CALENDRIER DE LA CONCERTATION

### III.1 Le calendrier le périmètre de la concertation

#### III.1.1 Un calendrier en deux phases

Le calendrier de la concertation était contraint par les échéances électorales présidentielles et législatives de mai et juin 2017, qui ont conduit le maître d'ouvrage à proposer et à faire valider par la CNDP une organisation de la concertation en deux temps :

- un **temps de préparation**, qui s'est déroulé de janvier à juin 2017 ;
- la période de concertation proprement dite, qui a débuté le 4 juillet 2017 pour se terminer le 13 novembre 2017, et qui a comporté notamment **deux séances publiques** ainsi que, entre ces séances, **quatre ateliers thématiques** et une **exposition itinérante** qui a permis **dix rencontres de terrain**.

#### III.1.2 La période préparatoire

La période de préparation a évidemment été utilisée pour mettre en place les différents outils de la concertation décrits plus loin.

Durant cette période, le maître d'ouvrage a également tenu quatre petits déjeuners de travail avec les acteurs du territoire (élus, agents des collectivités) et des experts (professionnels des secteurs du déchet, de l'aménagement et de l'énergie ; fédérations professionnelles ; techniciens et chercheurs), sur différents sujets en lien avec le projet :

- mercredi 18 janvier : « Equipement industriel de traitement des déchets ménagers en milieu urbain dense » ;
- mercredi 24 janvier : « Economie circulaire et biodéchets : quelle approche pour le projet ? » ;
- mardi 31 janvier : « Transition énergétique et déchets ménagers : opportunité ou besoin pour les territoires du futur centre ? » ;
- Jeudi 2 mars : « Emploi, formation et nouveaux métiers ».

L'objet de ces échanges était de nourrir la réflexion du Syctom sur l'avenir du site et les aménagements à y réaliser.

Dans le même esprit, il a également tenu, le jeudi 2 mars, une rencontre bilatérale avec les associations Arivem<sup>6</sup> et Environnement 93.

Chacune de ces rencontres a donné lieu à l'établissement d'une synthèse des échanges qui a été établie par le Syctom et mise en ligne sur le site internet dédié au projet.

#### III.1.3 Le périmètre de la concertation

Un des défis de cette concertation était, à l'évidence, d'arriver à toucher et faire participer au débat la plus large part possible de la population, en particulier celle dont les déchets ménagers alimentent le centre.

---

<sup>6</sup> Association de riverains, de voisins, d'amis, dénonçant les dangers de la mise en décharge des déchets et de leur traitement par Incinération / Tri Mécano Biologique

L'effort d'information a porté essentiellement sur tout ou partie des neuf communes de l'EPT Est Ensemble<sup>7</sup>. Le garant a été amené à inciter le maître d'ouvrage à élargir le périmètre de diffusion de ses informations et ce dernier s'y est volontiers prêté, comme il est indiqué plus loin. C'est ainsi que l'affiche d'annonce légale de la concertation et les documents de présentation du projet ont été distribués dans les mairies des 19 communes du bassin versant du projet.

Si on peut considérer que l'objectif d'élargissement a été atteint en termes de porter à connaissance des informations sur le projet et le débat, il n'en a pas été complètement de même quant à la contribution au débat.

## III.2 L'information du public

### III.2.1 Les documents initiaux d'information

Les documents initialement produits par le maître d'ouvrage consistaient en :

- un dossier de concertation, de près de 70 pages ;
- un document de synthèse de 16 pages ;
- un *flyer* recto/verso invitant les participants à contribuer en ligne ou sur le registre et donnant les dates de l'exposition itinérante ;
- la charte de la concertation.

Les deux premiers documents ont été soumis à la CNDP qui les a déclarés suffisamment complets pour être diffusés, lors de sa séance du 7 juin 2017.

Les trois premiers documents ont fait l'objet d'une diffusion en version papier, notamment en étant disponibles et distribués lors de tous les événements de la concertation.

### III.2.2 Les campagnes de communication

Si la concertation publique a commencé formellement le 4 juillet 2017, un certain nombre d'évènements sont intervenus dès le 19 juin :

- l'affiche de la concertation a été mise en place sur les parcelles du site à Romainville et à Bobigny et dans les mairies des communes du bassin versant<sup>8</sup> ;
- le site internet du projet<sup>9</sup> a été ouvert ;
- l'annonce légale a été faite dans les pages du *Parisien 93* et du *Parisien Aujourd'hui en France* publiés le 19 juin ;
- un point presse a été tenu sur le site le 19 juin et a été suivi d'une visite guidée des installations ; six journalistes y ont participé (Le Parisien (93), Les Echos, Déchetscom.com, Le Journal du Grand Paris, Recyclage & Récupération Magazine, Objectif Nouveau Grand Paris).

---

<sup>7</sup> Bagnolet, Bobigny, Bondy, Le Pré Saint Gervais, Les Lilas, Montreuil, Noisy-le-Sec, Pantin, Romainville

<sup>8</sup> Voir I.2

<sup>9</sup> Voir III.3.1

Dans la perspective de la réunion publique d'ouverture le 5 juillet 2017, les dispositions suivantes de communications ont été mises en œuvre :

- la lettre d'information n°1 a été éditée à 88 000 exemplaires et, à partir du 27 juin, diffusée dans les boîtes aux lettres des communes de Romainville, Bobigny, Pantin et Noisy-le-Sec (soit 65 000 ménages) et déposée dans les mairies du bassin versant ;
- un flyer d'invitation à la réunion publique, imprimé en 10 000 exemplaires, a été tracté sur le territoire, à proximité de la réunion publique à Pantin (stations de métro Hoche et Eglise de Pantin), à Bobigny (station Bobigny Pantin Raymond Queneau et Bobigny Pablo Picasso), à Noisy-le-Sec (Gare) et à Romainville (Marché du centre) ;
- envoi d'un article annonçant la réunion publique et du flyer (déclinable en affiche, en version A3) aux services « communication » des collectivités en amont de la réunion publique du 5 juillet (de façon à ce que les collectivités puissent relayer l'information dans les journaux locaux notamment) ;
- publication d'encarts presse dans le parisien et aujourd'hui en France à 2 reprises et envoi d'un communiqué de presse qui a été relayé par notamment par Le Parisien, le Journal du Grand Paris et Recyclage récupération hebdo.

Les mêmes dispositions ont été renouvelées, à partir de fin octobre, comme annonce de la réunion publique de clôture du 7 novembre, avec la lettre d'information n°2.

Des participants, lors de la réunion de clôture, se sont plaints de n'avoir reçu aucune information sur cette réunion alors qu'ils habitent dans le périmètre couvert. La société de portage a certifié au maître d'ouvrage avoir distribué de l'ordre de 22 000 exemplaires sur la commune de Pantin, 22 000 exemplaires sur celle de Bobigny, 20 000 exemplaires à Noisy-le-Sec et 11 000 exemplaires à Romainville, y compris dans des boîtes aux lettres portant la mention « pas de publicité ».

L'opinion du garant est donc que l'information du public sur la tenue de ces deux réunions a été globalement assurée.

### III.3 Les outils électroniques

#### III.3.1 Le site internet dédié au projet

Le maître d'ouvrage a créé un site internet particulier dédié au projet de Romainville<sup>10</sup>, structuré en trois parties :

- le projet ;
- dialogue et information ;
- exprimez-vous.

Le **site a été ouvert le 19 juin 2017** ; le public pouvait y déposer des avis et questions à partir du 4 juillet 2017 et jusqu'au 13 novembre 2017.

Le site interne comporte donc les informations à la fois sur le projet, sur ses étapes et sur les événements de la concertation ; il comporte également un espace d'expression ouvert à tous, soit pour formuler des avis, soit pour poser des questions et recevoir les réponses du maître d'ouvrage.

---

<sup>10</sup> <http://projet-romainville-bobigny.syctom.fr/>

Sur la période de concertation, le site a été visité par **977 personnes différentes**, pour un total de **2 705 sessions ouvertes**.

Le garant s'est attaché à ce que le site internet serve de lieu de recueil systématique de l'ensemble des échanges intervenus dans le cadre de la concertation, notamment dans sa partie documentaire.

### III.3.2 La partie documentaire du site

Elles recouvrent toute la vie du projet et concernent à la fois :

- les documents de présentation du projet ;
- diverses études préalables menées par le Sycotom (étude sur le diagnostic et les *scenarii* associés pour le centre de Romainville - juillet 2015 ; diverses études sur la faisabilité de la collecte des biodéchets dans la zone) ;
- les modalités de la concertation : calendrier, charte de la concertation ;
- les comptes-rendus et les présentations des diverses réunions tenues ;
- les fiches thématiques produites par le maître d'ouvrage, en lien avec les ateliers ;
- les contributions des parties prenantes ou du public.

La partie documentaire du site s'est enrichie substantiellement au fur et à mesure des réunions d'ateliers<sup>11</sup> et comporte, in fine, **plus de 110 documents**, dont deux vidéos ; la grande majorité d'entre eux ont été mis en ligne durant la période de concertation publique, ce qui illustre les efforts faits par le maître d'ouvrage pour répondre aux questions qui lui sont posées et compléter l'information disponible.

## III.4 Les sessions de rencontres

Les rencontres du maître d'ouvrage avec le public ont pris trois formes au cours de cette concertation :

- deux séances publiques ;
- quatre ateliers thématiques ;
- dix rencontres de terrain.

### III.4.1 Les séances publiques

La concertation a comporté **deux séances publiques** :

- la première au début de la concertation le 5 juillet 2017 ;
- la seconde à la fin de la concertation, le 7 novembre 2017.

La **séance d'ouverture** a eu lieu à Romainville ; elle a eu une durée de près de trois heures et 186 participants ont été comptabilisés (hors le maître d'ouvrage et ses conseils). La seule intervention programmée, en plus de celles du Sycotom et du garant, a été celle de Madame la Maire de Romainville, qui est intervenue à l'ouverture de la séance. Il y a eu 28 interventions du public, exprimant des avis ou posant des questions.

La **séance de clôture** s'est tenue à Bobigny, durant près de trois heures et demi et a attiré 124 participants comptabilisés. Après l'accueil républicain par M. le Maire de Bobigny, il y a eu un rappel par le garant de sa mission ; le maître d'ouvrage a présenté le bilan quantitatif de la démarche de concertation, la stratégie du Sycotom et le dimensionnement du projet ainsi que les solutions techniques envisagées pour le projet.

---

<sup>11</sup> Voir III.4.2

Cinq présentations par des acteurs avaient été programmées :

- le Conseil Régional d’Ile de France ;
- Environnement 93 ;
- Zero Waste France ;
- Arivem ;
- les représentants du personnel du site.

Au cours de la séance, 34 prises de parole ont pu intervenir, dont 7 par des élus du territoire.

### III.4.2 Les ateliers thématiques

**Quatre ateliers thématiques** ont été programmés pour permettre une approche plus approfondie des divers aspects du projet. Ils se sont tenus dans les locaux de Est-Ensemble, avec un début de séance à 18h.

Ils étaient ouverts aux membres du Comité de suivi ou leurs représentants (collectivités, associations, salariés, opérateur du site) ainsi qu’à tous les citoyens, sous réserve d’une inscription préalable et d’une contribution manifestant l’intérêt de la personne sollicitant son inscription.

Cette dernière exigence, adoptée en comité de suivi, a été critiquée. Elle constituait une exigence de précaution, pour garder aux ateliers leur caractère de réunions d’échanges plus techniques, impliquant une assistance pas trop nombreuse et si possible motivée. Dans la pratique, le Syctom a accueilli en atelier toute personne qui en a fait la demande, même en l’absence de contribution de sa part. Le fait qu’il y ait eu très peu de participants aux ateliers thématiques n’appartenant pas à une institution ou association partie prenante de la concertation, ne paraît pas imputable aux conditions d’accès initialement posées.

Chaque séance, d’une durée de deux heures et demie environ, comportait une présentation par le maître d’ouvrage ainsi que deux à quatre présentations organisées, faites par des experts extérieurs, pour éclairer la thématique.

Il avait été prévu que les présentations et les contributions des participants aux ateliers soient mises en ligne au plus tard la veille de la session : cet objectif a été respecté par tous.

Le maître d’ouvrage a, pour sa part, mis en ligne, en premier lieu, cinq notes techniques transversales aux ateliers et plusieurs notes techniques pour chaque atelier. Certaines d’entre elles ont été mises en ligne après la séance, et constituaient autant d’éléments de réponses ou d’informations complémentaires sur des points soulevés en séance.

\* **Atelier 1 :**

- Sujet : Gisements à Romainville à l’horizon 2023 et 2030
- Date : jeudi 21 septembre
- Durée : 2h30 (18h à 20h30)
- Nombre de participants (représentants du Syctom, de ses prestataires et des intervenants non inclus) : 11
- Présentations (en plus du Syctom) : 4 (Observatoire régional des déchets d’Ile-de-France (ORDIF) ; Est Ensemble ; FNE Ile-de-France/ARIVEM/Environnement 93 ; Zero Waste France)
- Documents mis en ligne : 10 notes techniques du Syctom ; 3 contributions

\* **Atelier 2 :**

- Sujet : Economie circulaire, réemploi, valorisation matière et valorisation organique des déchets alimentaires

- Date : jeudi 28 septembre
  - Durée : 2h35 (18h à 20h35)
  - Nombre de participants : 20
  - Présentations : 6 (ARIVEM avec une vidéo sur l'expérience milanaise de gestion des biodéchets ; Ville de Paris ; Est Ensemble ; Moulinot Compost & Biogaz ; Cercle National du Recyclage ; La Collecterie)
  - Documents mis en ligne : 9 notes techniques du Syctom ; 3 contributions
- \* **Atelier 3 :**
- Sujet : Les solutions techniques envisagées pour la gestion des ordures ménagères résiduelles
  - Date : jeudi 12 octobre
  - Durée : 2h25 (18h05 à 20h30)
  - Nombre de participants : 17
  - Présentations : 4 (Fédération nationale des activités de la dépollution et de l'environnement (FNADE)/ Syndicat national des bureaux d'études environnement (SN2E) ; SETEC ; FNE Ile-de-France ; FNE Ile-de-France/ARIVEM/Environnement 93)
  - Documents mis en ligne : 2 notes techniques du Syctom ; 1 contribution
- \* **Atelier 4 :**
- Sujet : Intégration urbaine et logistique fluviale
  - Date : jeudi 26 octobre
  - Durée : 2h25 (18h05 à 20h30)
  - Nombre de participants : 9<sup>12</sup>
  - Présentations : 5 (Voies Navigables de France ; Service des Canaux de la Ville de Paris ; Atelier parisien d'urbanisme (APUR) ; Sequano Aménagement ; Syndicat d'élimination et de valorisation énergétique des déchets de l'estuaire (SEVEDE) avec une vidéo)
  - Documents mis en ligne : 2 notes techniques du Syctom ; 2 contributions

Ainsi, sur les quatre ateliers, il y a eu :

- 17 intervenants, avec leurs présentations mises en ligne ;
- 9 contributions par des participants, présentées et mises en ligne ;
- 2 vidéos visionnées et mises en ligne ;
- 28 notes techniques et documents complémentaires produits par le maître d'ouvrage et mis en ligne.

### III.4.3 Les rencontres de terrain

Dans le cadre de la concertation, le Syctom a conduit une opération relativement lourde de présence sur le territoire par une série de rencontres de terrain qui avaient eu un double but : présenter les actions de prévention et de sensibilisation au public (amélioration du geste de tri, lutte contre le gaspillage...) et assurer l'information sur le projet et la concertation.

---

<sup>12</sup> Cette participation plus faible tient à ce que la date de cet atelier a été déplacée et s'est retrouvée durant la période des vacances scolaires de Toussaint

Ces rencontres étaient organisées autour :

- d'une **exposition** comportant des panneaux d'information sur le Sycotom, le tri des déchets et le projet de reconstruction du centre de Romainville ;
- d'**éléments ludiques** d'accompagnement : quizz, jeux sur les gestes de tri, la « roue du réemploi », le « basket tri », voire, en certaines occasions, des compagnies théâtrales.

L'animation de ces manifestations était assurée par les **éco-animateurs** du Sycotom. Ils se sont efforcés de noter, pour chaque manifestation, le nombre de personnes rencontrées et le nombre de personnes sensibilisées, c'est-à-dire qui ont eu des échanges approfondis avec les éco-animateurs et ont pu leur poser des questions. Pour ces dernières, les éco-animateurs ont porté une appréciation sur leur attitude vis-à-vis du projet, classée entre « favorable », « neutre » et « défavorable » ; ils ont également relevé, un peu « à la volée », des expressions employées par leurs interlocuteurs soit sur la collecte et le traitement des déchets, soit sur le projet lui-même.

Les participants pouvaient aussi déposer une contribution à la concertation sur un registre ouvert.

Le premier usage de cette organisation a pris la forme d'un **forum ouvert**, préalable à la réunion publique d'ouverture, qui a réuni plus de 100 participants.

Du 9 septembre au 14 octobre, le forum ouvert est devenu une exposition itinérante et a été installé au cœur du quotidien des villes de Romainville, Bobigny, Noisy-le-Sec et Pantin.

**Dix rencontres** ont été tenues :

- samedi 9 septembre, aux forums des associations de Bobigny et Noisy-le-Sec (118 contacts notés par les éco-animateurs présents et 89 sensibilisés) ;
- dimanche 17 décembre sur les marchés Edouard Vaillant de Bobigny et Olympe de Gouges à Pantin (238 contacts et 173 sensibilisés) ;
- samedi 23 septembre, première balade en péniche sur la Seine entre Bobigny et le Bassin de la Villette (263 contacts et 142 sensibilisés) ;
- mercredi 27 septembre au siège de Est Ensemble à Romainville et à la ferme urbaine Le Paysan Urbain à Romainville (338 contacts et 138 sensibilisés) ;
- samedi 7 octobre, journée portes ouvertes du centre de Romainville (132 contacts et 96 sensibilisés) ;
- dimanche 1<sup>er</sup> octobre à la Prairie du Canal à Bobigny (32 contacts et 20 sensibilisés) ;
- samedi 14 octobre, deuxième ballade en péniche sur la Seine (155 contacts et 133 sensibilisés).

Les Villes de Romainville et de Bobigny ont également décidé d'accueillir l'exposition itinérante durant le mois d'octobre, sans la présence de représentants du Sycotom.

Ce sont donc au total **1271 contacts** et **791 personnes sensibilisées** que les éco-animateurs du Sycotom ont enregistrés.

L'ensemble des éléments rassemblés à ces occasions a été, à la demande du garant, mis en ligne, pour l'information de tous, avec une indication préalable des conditions de leur recueil de façon à en expliciter les limites.

### III.5 Les contributions recueillies

Comme il a été mentionné précédemment, deux types de contributions du public doivent être distingués, selon la façon dont elles ont été recueillies :

- celles qui correspondent à une expression directe du public sur un des moyens mis à sa disposition ;

- celles transcrites par les représentants du maître d’ouvrage lors de rencontres de terrain.

### III.5.1 Les avis et les questions formulées par les participants

**104 expressions du public** ont été recueillies et mises en lignes comme contributions.

**83 expressions du public ont été recueillies en ligne**, dont 63 ont été déposées après la réunion publique du 7 novembre.

Deux d’entre elles peuvent être assimilées à des cahiers d’acteur : il s’agit de la « Note de positionnement » adoptée par l’assemblée de l’EPT Est Ensemble et du document « Paroles des ouvriers », émanant des représentants du personnel de Valoram, exploitant du centre.

Sur les 81 autres, 40 ont appelé une réponse du Sycdom et 41 donnaient la position de leur auteur sur les trois solutions de traitement des OMR.

Les **21 autres** expressions du public sont autant de contributions manuscrites recueillies sur le **registre** ouvert dans les différentes rencontres de terrain, et qui ont été scannées et mises en lignes par le maître d’ouvrage. Seule une contribution a conduit, à l’occasion de sa mise en ligne, à une réponse du maître d’ouvrage.

### III.5.2 Les réactions transcrites par les représentants du maître d’ouvrage

Ce sont un peu plus de 200 réactions du public qui ont été retranscrites par les éco-animateurs, avec une grande hétérogénéité. Il y a à la fois des manifestations d’indisponibilité de certains, pressés par le temps, des marques d’intérêt et même des félicitations pour l’initiative prise, des interrogations sur les politiques et les pratiques de collecte et de traitement des déchets ménagers, des questions et des prises de position sur le projet lui-même. L’intérêt comme les limites de ces réactions tiennent à leur caractère spontané.

## III.6 La participation et l’ambiance de la concertation

Le climat des échanges a été globalement plus apaisé qu’il ne semble l’avoir sur le projet précédent. L’instauration du comité de suivi, sa composition élargie et son fonctionnement y ont sûrement contribué.

Les ateliers thématiques ont été l’occasion d’échanges approfondis qui ont conduit le maître d’ouvrage à fournir beaucoup d’informations complémentaires en réponse.

Les réunions publiques ont réuni une assistance plus fournie et qui a exprimé avec force ses convictions en matière de politique des déchets autant, si ce n’est plus, que ses options sur le projet.

## Les chiffres clés de la concertation

- **Quatre mois de concertation publique** : 4 juillet - 13 novembre 2017
- **Quatre réunions d'ateliers thématiques**
- **Deux réunions publiques** : 310 participants
- Une **exposition itinérante sur dix sites**, durant trois mois
- **10 rencontres de terrain** : 791 contacts enregistrés ; plus de 200 avis transcrits
- **83 avis ou questions recueillis par internet ; 21 sur registre**
- Un **site internet** : 977 visiteurs uniques ; 110 documents mis en ligne

## IV. LES PRINCIPAUX ELEMENTS ABORDES AU COURS DE LA CONCERTATION

Les débats qui se sont déroulés ont porté sur les différents aspects du projet. Ils peuvent être classés en trois rubriques :

- l’opportunité du projet, à partir de la prévision des besoins ;
- les dispositions techniques du futur centre ;
- l’insertion du projet dans son environnement et sur le territoire.

### IV.1 L’opportunité du projet, à partir de la prévision des besoins

L’estimation du gisement futur, c’est-à-dire des quantités des différentes catégories d’ordures ménagères qui seront produites sur la zone, est évidemment déterminante dans l’appréciation de l’opportunité du projet et dans le dimensionnement de ses composantes. Ce point a fait l’objet des débats les plus vifs.

Le Sycdom a présenté ses prévisions de population et de gisement aux horizons 2023 et 2030.

L’association Zero Waste France a présenté des prévisions alternatives assez sensiblement différentes, construites par une actualisation du plan B’OM (Baisse des ordures ménagères) dont l’élaboration avait été coordonnée par cette association à propos du projet du Sycdom de reconstruction de l’usine d’Ivry-Paris XIII<sup>13</sup>.

Une note technique mettant en évidence les sources de différences entre ces deux prévisions a été établie et mise en ligne au cours de la concertation<sup>14</sup>.

- **Prévisions démographiques**

La prévision du Sycdom est celle d’une croissance moyenne de 0,32 % entre 2014 et 2030 ; celle de Zero Waste n’est que de 0,2 %. La discussion a fait apparaître que le chiffrage fait par Zero Waste reprenait strictement le scénario central de la prévision INSEE, appliquée à l’échelle départementale. La prévision du Sycdom comporte une modulation de ce scénario central pour tenir compte de l’observation de la tendance récente et d’autres scénarios démographiques établis par l’Institut d’aménagement et d’urbanisme d’Ile de France (IAU).

L’écart entre ces deux prévisions correspond, toutes choses égales par ailleurs, à une différence de 2 % sur le volume de déchets à traiter à l’horizon 2030.

- **Prévisions de production de déchets par habitant et par catégorie**

Beaucoup d’interventions ont eu lieu sur ce thème, à commencer par des demandes de données statistiques plus précises et plus détaillées par nature de déchets ; le Sycdom s’est attaché à y répondre par deux notes techniques complémentaires.

Le tableau qui suit reprend les éléments figurant dans la première note technique mentionnée plus haut. Les chiffres qui y figurent donnent des productions annuelles de déchets, par habitant, exprimées en kilogrammes (kg/hab/an). Les éléments de prévision figurent dans les trois dernières colonnes à droite du tableau.

---

<sup>13</sup> Ces présentations ont été faites lors de l’atelier n°1, le 21 septembre, et de la séance de clôture, le 7 novembre.

<sup>14</sup> Voir <http://projet-romainville-bobigny.sycdom.fr/wp-content/uploads/2017/10/Atelier1-Fichetechniqueratios.pdf>

en kg/hab/an

Source	ORDIF	Est Ensemble	SYCTOM			Zero Waste France
Périmètre	Métropole	Est Ensemble	SYCTOM			SYCTOM
Statut	constaté	constaté	constaté	projeté	projeté	projeté
Année	2015	2016	2016	2023	2030	2023
Ordures Ménagères Résiduelles	307	299	328	287	260	215
Collectes sélectives multimatériaux	32	22	31,4	37	30	67
Verre	20	11	21	23	40	30
Biodéchets	0	0	0	22	25	32
<b>Ordures ménagères et assimilées (OMA)</b>	<b>359</b>	<b>332</b>	<b>380,4</b>	<b>369</b>	<b>355</b>	<b>344</b>

Les différences entre les deux prévisions portent sur :

- la réduction de la quantité totale de déchet ;
- l’effectivité du tri par catégories, pour capter à la source les biodéchets, le verre, les papiers, cartons et plastiques.

Ainsi, sur la période entre 2016 et 2023, les variations seraient les suivantes, dans les deux prévisions présentées :

	Syctom	Zero Waste
Ordures Ménagères Résiduelles	- 12,5 %	- 34,5 %
Collectes sélectives multimatériaux	+ 18 %	+ 113 %
Verre	+ 9,5 %	+ 43 %
<b>Ordures ménagères et assimilées (OMA)</b>	<b>- 3 %</b>	<b>- 10 %</b>

Pour les biodéchets, la variation n’a pas de sens, en l’absence de collecte séparée actuellement ; on peut simplement noter que la prévision de Zero Waste est 50 % plus élevée que celle du Syctom.

Sur la quantité totale d'ordures ménagères produites par habitant, l'observation a été faite que la prévision du Syctom correspondait à un ralentissement de la décroissance de cette quantité par rapport à celle observée ces dernières années. Le Syctom a argumenté que la crise de 2008 avait pesé sur les évolutions récentes de façon non pérenne.

L'ensemble des participants se sont accordés sur le constat de la mauvaise performance en matière de tri à la source, qu'il s'agisse de la Région Ile de France, du périmètre du Syctom ou du seul bassin versant du centre. Certains se sont félicités que la concertation sur le projet de Romainville soit une occasion pour relancer les interrogations et redresser la situation.

Les élus d'Est ensemble ou ceux de Romainville et de Paris ont rappelé les efforts qui sont faits sur leurs territoires pour améliorer les pratiques de tri (campagnes de sensibilisation au tri sélectif, expérimentation de collecte séparée des biodéchets...) ainsi que le soutien méthodologique et financier dont ils bénéficient de la part du Syctom. Plusieurs habitants des zones où se déroule l'expérimentation de collecte séparée des biodéchets ont fait observer que le succès de la démarche nécessitait une fréquence suffisante du ramassage de ces biodéchets.

De nombreux intervenants ont insisté sur l'importance de l'information auprès des habitants pour améliorer les pratiques de tri. Un maître d'école a fait part des résultats qu'il obtenait avec ses élèves.

Le Syctom a rappelé le partage de compétences entre les EPT chargés de la collecte et de son organisation et le Syctom, compétent pour le traitement des quantités collectées. Il a également mentionné la contribution qu'il apporte, allant au-delà de sa compétence institutionnelle, à l'amélioration de la collecte.

Plusieurs intervenants ont souligné que cette dualité de responsables, entre collecte et traitement, était incompréhensible pour les habitants et qu'elle ne saurait en aucun cas justifier ni la situation actuelle ni *a fortiori* sa persistance.

Des échanges ont eu lieu sur des exemples étrangers, qui ont fait l'objectif d'une note élaborée par le Syctom sur Liège, Milan, San Francisco et Barcelone<sup>15</sup> et d'une vidéo projetée à la demande de l'Arivem sur la région milanaise<sup>16</sup>. Le Syctom a insisté sur la nécessité, pour les transposer, de tenir compte à la fois des densités urbaines plus élevées en région parisienne et des cadres institutionnels ou réglementaires très différents.

Plusieurs participants ont avancé que les montants considérables consacrés au financement des équipements de traitement des déchets ménagers, et en particulier des ordures ménagères résiduelles, seraient mieux employés à développer et favoriser les pratiques de tri à la source. Certains ont prôné la tarification incitative, même si les techniciens des collectivités en ont rappelé les limites et même les effets pervers (report des déchets ménagers vers les déchets professionnels ; dépôt dans la zone voisine ...).

Pour éclairer le débat, des informations ont été demandées sur les prix de reprise du métal, du plastique, du papier et du carton. Le Syctom a indiqué que ces données figuraient dans son rapport annuel d'activités et que, s'agissant des produits cités, il existait des prix de marché, qui sont ceux perçus par le Syctom. Ces indications ont été complétées par une fiche technique mise en ligne.

---

<sup>15</sup> Voir <http://projet-romainville-bobigny.syctom.fr/wp-content/uploads/2017/09/SYCTOM-DOSSIER-PRINT-SEPTEMBRE-FINAL-V2.pdf>

<sup>16</sup> Voir <https://www.youtube.com/watch?v=epOZKYA6SMA>

Les prévisions du Syctom en matière de biodéchets ont été jugées particulièrement peu volontaristes : une collecte moyenne de 25kg/hab/ an à l'horizon 2030 représente moins de 10% du total d'ordures ménagères ou assimilées, alors que ces déchets en constitueraient près de 30%. Le Syctom a insisté sur le caractère encore débutant et expérimental de la collecte séparée. Gaz Réseau Distribution France (GRDF) a fait part de son intérêt pour les gisements à venir de biodéchets, afin d'adapter ses investissements en lien avec leur valorisation.

Plusieurs participants ont également avancé que les prévisions du Syctom ne respectaient pas la LTECV. Le Syctom, pour sa part, a rappelé que les objectifs de la loi étaient nationaux et globaux, toutes sources de déchets confondues, alors qu'il ne traite qu'une partie des déchets, ceux produits par les ménages ; il a également rappelé que la mise en œuvre de la loi passait par la définition d'objectifs territorialisés, dans le cadre du PRPGD d'Ile de France, qui s'imposerait à lui lorsqu'il aura été adopté.

La représentante de la Région Ile de France, déléguée à l'économie circulaire, a fait le point de l'avancement de l'élaboration de ce plan régional lors de la réunion publique de clôture.

Des intervenants ont considéré qu'il serait en tout état de cause difficile que des objectifs puissent être atteints régionalement si le Syctom s'en écartait trop significativement, compte tenu de son poids relatif dans la Région.

Sur un plan plus général, des points de vue divergents se sont exprimés sur la question de savoir si le Syctom serait, selon l'évolution des besoins, en surcapacité ou en sous-capacité de traitement à moyen terme. Un représentant d'association a mis en avant les capacités de mutualisation avec d'autres opérateurs existants et dont le Syctom semblait minimiser l'usage à l'avenir ; ce dernier a fait observer que la disponibilité de ces capacités était tout sauf assurée à moyen terme, compte tenu de leur âge.

Le garant fait le constat que la tenue d'une concertation par projet, au fur et à mesure que le Syctom renouvelle ses installations, n'est guère propice à une approche globale, permettant de mettre en regard la totalité des déchets à traiter et l'ensemble des capacités disponibles pour le faire. Si l'établissement a le souci de cette cohérence, illustrée par la contribution qu'il a produite à la préparation du PRPGD, la concertation menée sur le projet de Romainville, comme précédemment celle sur le projet d'Ivry-Paris XIII, peuvent laisser, sur ce point, une certaine insatisfaction.

Quelques intervenants ont considéré que les solutions proposées faisaient la part belle aux grands groupes industriels qui les orientent pour leur plus grand profit et que le traitement des déchets devrait rester public. Le président du Syctom s'est élevé contre toute mise en cause de l'indépendance de l'établissement.

De même, le reproche a été fait au Syctom de privilégier l'incinération par rapport à toutes les autres solutions de traitement des déchets ménagers, ce à quoi l'établissement a répondu que sa première priorité restait de mettre fin aux mises en décharge.

En résumé, il apparaît que le plan B'OM est soutenu par les représentants des associations (Collectif 3R, FNE Ile-de-France), par un certain nombre d'avis exprimés sur internet et par un assez grand nombre de participants à la réunion publique du 7 novembre.

Les élus du territoire qui se sont exprimés, tout en souscrivant aux objectifs de développement de l'économie circulaire, du recyclage et de la diminution corrélative des ordures ménagères résiduelles à traiter, ont souligné la diversité des situations urbaines dans la zone de collecte du Syctom et ont déclaré partager les options du maître d'ouvrage.

Ces prévisions différentes sont, finalement, le reflet de deux visions différentes sur les évolutions des comportements des habitants du territoire du Sycotom. Faut-il s'en tenir, comme le fait le Sycotom, à une vision assez prudente, n'infléchissant que modérément les tendances passées ? Est-il possible d'être plus volontariste, d'aller plus loin dans la prévention et le recyclage, en tablant sur des évolutions plus marquées et plus rapides des comportements, provoquées par une prise de conscience des habitants favorisée par des actions d'information fortes ? La concertation a permis de clarifier les écarts d'appréciation, pas de rapprocher les points de vue.

## IV.2 Les dispositions techniques du centre

### IV.2.1 La déchèterie

Le développement de la déchetterie et la création d'une ressourcerie ont été appréciées par la plupart des participants à la concertation.

La question a été posée d'y associer un lieu de vente ouvert au public. Le Sycotom a souligné la difficulté d'un tel projet dans l'environnement industriel du futur centre, qui est une installation classée ICPE ; il a également noté le fait, rapporté dans le cadre de la concertation, que les meilleures ventes de la Collecterie de Montreuil sont faites dans son local situé en centre-ville.

### IV.2.2 La chaîne de tri des collectes sélectives

Peu de choses ont été dites sur cette partie du projet. Des intervenants ont trouvé la capacité de traitement prévue de 60 000 tonnes insuffisante et ont proposé de la porter à 80 000 tonnes.

### IV.2.3 Les biodéchets

Pour cette partie du projet aussi, des intervenants ont trouvé la capacité de traitement prévue insuffisante.

A l'inverse, la justification a été demandée des raisons de faire passer les biodéchets par le site de Romainville, s'ils doivent *in fine* être traités dans les installations que le Sycotom développe à Gennevilliers avec le Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP).

Dans le même temps, des interrogations se sont exprimées sur le traitement des biodéchets qui serait fait sur le site et des risques de nuisances qui y seraient potentiellement associés, notamment en termes de nuisances olfactives. Il a été demandé si la transformation des biodéchets en pulpe et leur hygiénisation étaient indispensables et quelle durée de séjour sur le site elles impliquaient. Le Sycotom a indiqué que ces traitements étaient nécessaires pour permettre un transport facile des biodéchets en citerne et qu'ils permettraient de les stabiliser et de mettre un terme à leur dégradation génératrice d'odeurs ; il a précisé que les biodéchets qui ne seraient pas transformés en compost sur place, soit 95 % d'entre eux, y séjourneraient une journée.

### IV.2.4 Les ordres ménagers résiduelles (OMR)

Trois solutions pour les installations de traitement des ordures ménagères résiduelles (OMR) sont envisagées dans le projet mais correspondent toutes à la même quantité d'OMR à traiter :

- solution 1 de « modernisation du site » : les installations seraient conçues pour permettre la réception et le transfert des OMR ;

- solution 2 de « optimisation de la logistique » : les installations permettraient aussi la préparation d'une partie des flux d'OMR, leur conditionnement et la constitution d'un stock tampon avant transfert ;
- solution 3 de « traitement partiel sur place » : en complément de la solution 2, les installations comporteraient la production de combustibles solides de récupération (CSR) à partir d'une partie des flux d'OMR et l'implantation d'une chaufferie CSR sur le site, destinée à couvrir partiellement les besoins énergétiques locaux, en appoint d'une future géothermie à l'étude.

La concertation sur cet aspect très sensible du projet, s'est faite dans un contexte un peu particulier, dès lors qu'un certain nombre de prises de positions d'acteurs du territoire sont intervenues au début de la concertation. Est Ensemble, dans une délibération de mai 2017, a clairement pris position contre la solution 3. Pour autant tous les membres du Conseil syndical du Sycotom avaient donné leur accord à ce que les trois solutions soient présentées et débattues dans le cadre de la concertation.

La technologie mise en œuvre dans la solution 2 a suscité beaucoup d'interrogations et de demandes d'explications complémentaires. Outre les interrogations pour comprendre le fonctionnement du dispositif de séchages des OMR ou connaître la température atteinte par les matières préparées, les questions posées ont porté sur l'existence de dégagement de méthane, sur le traitement des filtres d'épuration de l'air ou des métaux lourds contenus dans les OMR. Le Sycotom a produit, avant la réunion de clôture, une fiche technique<sup>17</sup>, qui n'a pas suffi à lever toutes les réticences, comme cela est clairement apparu à la séance publique de clôture..

La cohérence de la solution 2 avec une collecte séparative des biodéchets a également été interrogée.

Les participants, élus notamment, ont insisté sur leur besoin de disposer de toutes les informations et assurances nécessaires, notamment sur le plan sanitaire et environnemental, avant de pouvoir éventuellement donner leur accord à cette solution. Avec les représentants des associations, ils ont fait part de l'intérêt d'une visite d'une installation de ce type en fonctionnement, pour mieux saisir ses caractéristiques et ses implications<sup>18</sup>.

La solution 3 a suscité un maximum de réactions de rejet. La distinction entre un incinérateur et une chaufferie brûlant des CSR, qui relève d'un cadre réglementaire spécifique issu de la LTECV, n'a pas été complètement comprise. Plusieurs participants ont considéré cette solution comme inacceptable car susceptible d'augmenter la pollution de l'air, alors que le territoire a déjà une situation très mauvaise sur ce plan. La dangerosité des combustions de déchets, pour les riverains comme pour les travailleurs dans les installations, a été mentionnée, avec une citation des éléments contenus dans les publications de la Caisse régionale d'assurance maladie d'Ile-de-France (CRAMIF). La nécessité de traiter les mâchefers et les résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères (REFIOM) issus de la combustion en chaufferie a également été rappelée.

Sur un plan plus général, produire du CSR à partir de déchets qui auraient pu et dû être recyclés a été critiquée par plusieurs, qui ont insisté sur la priorité à donner, en amont, aux actions en faveur du tri.

Le fait que l'ADEME n'ait pas souhaité s'exprimer dans le cadre de la concertation, notamment sur ses préconisations en matière de traitement des OMR, et ce en dépit des sollicitations réitérées du maître d'ouvrage, a été regretté par les participants aux ateliers.

<sup>17</sup> Voir <http://projet-romainville-bobigny.sycotom.fr/wp-content/uploads/2017/11/FicheOMR-ComplementSechage.pdf>

<sup>18</sup> Après la fin de la concertation préalable, le Sycotom a engagé l'organisation d'une telle visitée, programmée dans les premiers jours de décembre 2017.

A propos du choix entre ces trois solutions, le public a posé des questions sur la gouvernance du Syctom : certains intervenants se sont étonnés que le Comité syndical, instance de décision de 90 membres, ne comporte que des élus et aucun représentant des habitants concernés ; d'autres ont trouvé que la zone concernée par le projet était trop faiblement représentée, en nombre de voix, dans cette instance.

Le Président du Syctom a rappelé que la gouvernance d'un établissement public comme celui-ci était fixée par la loi. Il a aussi indiqué que le Comité était ainsi composé que toutes les municipalités des communes sur lesquelles était situé un établissement du Syctom y siégeaient et que cette instance, au moment de décider, avait toujours été très attentive aux positions des élus des territoires les plus directement concernés par la décision.

### IV.3 L'insertion du projet dans son environnement et sur le territoire

S'agissant des dispositions architecturales et d'insertion dans l'urbanisme, il a été indiqué que le Syctom, qui a des objectifs de qualité pour ses réalisations urbaines, se conformerait aux prescriptions discutées avec Sequano, aménageur des zones proches ; cette dernière société a confirmé que ses demandes vis-à-vis du Syctom seraient à la hauteur de celles faites pour toutes les autres réalisations sur lesquelles elle intervient.

A différents moments et sur les divers aspects du projet, les participants ont exprimé leur vigilance sur les nuisances potentielles du projet : particules et rejets chimiques dans l'air ou dans l'eau, bruits, odeurs ... Le Syctom a confirmé sa volonté de faire de Romainville une réalisation modèle, ayant les impacts les plus réduits possibles avec les technologies disponibles au moment de sa construction.

Toute disposition du projet conduisant à réduire le trafic routier autour du centre, avec le transfert vers la voie fluviale qui concernerait les biodéchets et les OMR en sortie du centre, a été accueillie positivement. Des observations ont été faites sur les horaires d'ouverture pour la plateforme de transbordement (de 6h à 20h dans certaines solutions), et les nuisances sonores susceptibles d'être générées. Il a été indiqué par Sequano, l'aménageur, que la zone arrière de la plateforme, au bord de la D933 (ex-RN3), avait vocation à être occupée par des activités et que les constructions correspondantes auraient aussi une fonction de protection contre le bruit.

La compatibilité du maintien des circulations (piétons, cyclistes) le long du canal de l'Ourcq, au droit de la zone d'accostage des péniches et de transbordement des conteneurs du Syctom, a été longuement discutée. Le Syctom a indiqué qu'il avait, à ce stade de ses réflexions, envisagé deux solutions :

- un transfert des circulations sur l'autre rive par deux passerelles adaptées ;
- une forme de couverture, ouverte sur le canal, permettant le maintien des circulations au droit de ses installations.

Les participants ont indiqué leur préférence marquée pour cette deuxième solution, avec les précautions nécessaires pour que la sécurité soit assurée. Le représentant de Est Ensemble a confirmé l'attachement de sa collectivité à la continuité des circulations sur l'ancien chemin de halage réaménagé et à la mixité des usages des rives.

La création envisagée d'un nouveau carrefour aménagé sur la D933 (ex-RN3), pour les futurs accès routiers du centre a suscité des questions. Le Syctom a indiqué qu'elle avait été discutée avec le Conseil départemental, maître d'ouvrage de cette voie, de façon à assurer à la fois la priorité donnée au tramway à haut niveau de service T-Zen 3 et à ne pas perturber les autres flux routiers.

Enfin, le besoin a été exprimé de disposer d'une étude d'impact faite selon les exigences méthodologiques qui lui sont applicables. C'est ainsi que, pour le transfert modal, la seule indication du nombre de camions évités a été considérée comme non complètement pertinente : si elle est bien représentative de l'impact local sur la zone autour du centre, elle ne mesure pas le gain environnemental global, les transferts en péniche comportant une distance parcourue significativement plus élevée que les transferts par voie routière. Le Syctom a indiqué qu'il produirait l'étude d'impact, au sens réglementaire, sur un projet finalisé, pour le dépôt des demandes d'autorisations administratives.

#### IV.4 Les emplois

Le maître d'ouvrage a donné, dans le dossier de concertation, une estimation des emplois du futur centre qui varieraient, selon les hypothèses de traitement des OMR, de 159 à 189.

Les représentants des personnels sont intervenus dans la concertation pour exprimer leur attente et leur vigilance sur les points suivants liés à l'emploi :

- le maintien du centre en exploitation pendant les travaux de transformation ;
- la garantie du maintien de leurs conditions de travail et de rémunération et de leurs avantages acquis dans la nouvelle formule d'exploitation dont la mise en place pourrait résulter de la transformation du centre, ce qui implique à leurs yeux des dispositions dans l'appel d'offre à lancer par le Syctom ;
- une croissance des effectifs et leur préférence pour la solution qui conduit au nombre d'emplois le plus élevés.

D'autres intervenants se sont interrogés sur la cohérence des chiffres d'emplois annoncés dans les différentes activités envisagées sur le futur centre, les variations par rapport à la situation actuelle ou les écarts entre les différentes solutions leur paraissant sans rapport avec le niveau de ces activités.

#### IV.5 Une synthèse des opinions exprimées

Les rencontres de terrain, avec les réserves relatives qu'implique leur mode de saisie, donnent un retour assez différent des opinions exprimées dans les ateliers thématiques et les réunions publiques.

Outre les expressions de satisfaction envers le Syctom pour l'initiative prise de ces rencontres, dans leurs diverses formes, les éco-animateurs ont enregistré que, sur 791 personnes contactées, un peu plus de 66 % ont une réaction positive (528), un peu plus de 31 % sont neutres (246) et un peu plus de 2 % sont défavorables (17).

Sur les 41 avis exprimés sur le site internet et relatifs au traitement des OMR, tous sont défavorables à la solution 3, 36 se prononcent en faveur de la solution 1 et 5 ne se prononcent pas entre les solutions 1 et 2.

Le garant retient de l'ensemble des éléments exprimés les éléments synthétiques qui suivent.

- La nécessité de moderniser le centre de Romainville a le soutien d'une très large majorité des opinions exprimées. La plupart y voient l'opportunité d'une réalisation exemplaire, en termes d'aménagements ou d'architecture, soignant l'intégration du centre dans un territoire lui-même en profonde mutation. Les attentes se sont également exprimées que le nouveau centre respecte les meilleurs standards en termes de réduction des impacts environnementaux.
- L'appréciation des volumes de déchets ménagers à traiter et de leur répartition par catégories, est ce qui fait le plus dissensus parmi les participants à la concertation. Si les objectifs généraux de réduction des quantités de déchets produits par habitant ou d'amélioration très substantielle des quantités triées en catégories recyclables sont assez partagés, le rythme de ces évolutions, l'intensité des efforts à déployer pour les atteindre font débat.
- Les participants attendent beaucoup de l'instauration et de la généralisation de la collective sélective des biodéchets : dès lors, les capacités de traitement à leur réserver sur le centre de Romainville ont paru insuffisantes à certains et, dans le même temps, les modalités de leur traitement sur place ont suscité des inquiétudes.
- La place donnée au transport fluvial, au moins pour la majorité des remports sortant du centre de Romainville, est également perçue positivement. Pour autant, il y a une exigence que les installations de transbordement sur les péniches ne perturbent pas la continuité des circulations douces qui s'établissent tout le long des rives du canal de l'Ourcq.
- Le choix entre les trois solutions pour les installations de traitement des OMR est resté relativement ouvert. La « modernisation du site » (solution 1) est la solution qui a reçu le plus d'avis positifs. La solution 3 de « traitement partiel sur place », avec la création d'une usine de production de CSR alimentant une chaufferie sur le site, a suscité de fortes oppositions, d'autant que les perspectives de besoins pour un réseau de chaleur couplé avec de la géothermie n'ont pas paru établies. Les procédés de séchage et de conditionnement des OMR, éléments de la solution 2 « d'optimisation de la logistique », ont suscité beaucoup d'interrogations, de demandes d'informations supplémentaires et de réserves, même si le Sycatom a insisté sur les aspects positifs de cette solution qui permet de réduire les quantités sortant du centre et les risques de mise en enfouissement, grâce à la capacité de stocker les matières traitées.
- Enfin les personnels du centre ont exprimé leurs attentes sur l'organisation des travaux de façon à ce que l'exploitation puisse se poursuivre sans interruption, sur une certaine croissance des effectifs dans le futur et sur la reconduction de leurs conditions de travail et de rémunération, quel que soit le futur exploitant du centre.

## V. LES RECOMMANDATIONS DU GARANT

Il n'appartient pas au garant de la concertation de se prononcer sur le projet lui-même mais bien sur les modalités de poursuite de l'information et de la participation du public, dès lors que le maître d'ouvrage décide de poursuivre son projet.

Le garant recommande au maître d'ouvrage de :

- partager avec le public les arguments et les critères qui ont conduit le Comité syndical aux choix sur le projet qu'il aurait retenus ;
- éclairer les degrés d'adaptation et flexibilité que peuvent présenter, à moyen terme, les solutions envisagées, notamment en matière de capacité de traitement ;
- continuer à bien informer et associer le public, notamment en faisant fonctionner régulièrement le comité de suivi et les autres outils d'échange mis en place (lettre d'information ...), selon les modalités pratiquées durant la concertation préalable ;
- maintenir actif le site internet du projet, y compris dans ses rubriques « contribution et avis » et « question-réponse », avec réponse systématique aux questions posées ;
- mobiliser sur le projet, chaque fois que c'est possible, tous les canaux d'information susceptibles de toucher les habitants de la zone et notamment ceux des communes et groupements de communes ;
- poursuivre, fort de l'expérience acquise dans les rencontres de terrain tenues dans le cadre de la concertation préalable, le dialogue direct avec les citoyens et pas seulement les acteurs institutionnels et associatifs.



Commission nationale  
du **débat public**

244 boulevard Saint-Germain  
75007 Paris - France  
T. +33 (0)1 44 49 85 50  
[contact@debatpublic.fr](mailto:contact@debatpublic.fr)  
[www.debatpublic.fr](http://www.debatpublic.fr)